



HAL
open science

Le drainage des ressources

Beatrice Touchelay

► **To cite this version:**

Beatrice Touchelay. Le drainage des ressources. Isabelle Surun. La France et l'Afrique 1830-1962, Atlande, pp.113-119, 2020, Clefs-Concours Histoire contemporaine, 9782350306681. hal-03590431

HAL Id: hal-03590431

<https://hal.science/hal-03590431v1>

Submitted on 15 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La France et l'Afrique, 1830-1962 »

2 Exploiter

Le drainage des ressources

Le drainage des ressources coloniales succède à la conquête et à l'exploration. Prise en charge par des acteurs privés, elle tient davantage au pillage qu'à la mise en valeur. La spoliation des meilleures terres par les colons et l'exploitation de produits primaires d'exportation accentuent la dépendance à l'égard de la métropole. Au début du XX^e siècle et jusqu'à l'installation d'une première huilerie industrielle au Sénégal après 1939 (SURUN, 2012) les arachides par exemple, premier produit d'exportation, sont vendues à l'état brut contre des vêtements, des outils, des wagons, des machines ou des savons de métropole (SGF, 1900). En imposant la monoculture d'exportation au détriment des cultures vivrières, en condamnant l'artisanat local au profit des articles d'importation, ce drainage profite peu aux territoires colonisés. Déstructurant les économies domestiques, il condamne souvent à la famine. L'idée de valoriser les ressources coloniales pour développer (industrialiser) les territoires coloniaux d'Afrique n'apparaît timidement que dans les années 1920, mais elle ne sera pas appliquée avant la veille des indépendances.

Un drainage au cœur de l'entreprise coloniale

Les conditions du drainage sont différentes selon les territoires. Proches de la métropole, les trois départements algériens et les régences du Maroc et de Tunisie sont propices à l'exploitation. Conçue comme un territoire de peuplement, l'Algérie bénéficie de financements publics et privés (MINISTERE DES COLONIES, 1944) et les élites des protectorats facilitent l'activité des colons. Après la première Guerre Mondiale, les deux mandats du Cameroun et du Togo, sont déjà mis en valeur par l'Allemagne (FREMEAUX, 2012). Ailleurs, l'exploitation des ressources agricoles ou minières à une vaste échelle est nouvelle. L'Afrique subsaharienne, l'AOF et de l'AEF constitués au début du XX^e siècle, cumule les difficultés : des surfaces immenses et méconnues, des effectifs d'administrateurs coloniaux faméliques, une main-d'œuvre rare, un outillage, des infrastructures et des capitaux défaillants. La diversité des ressources de Madagascar attestée par les annuaires statistiques de métropole (SGF, 1900) offre des conditions plus favorables (FREMEAUX, 2012).

L'exploitation des ressources coloniales est pourtant l'un des arguments majeurs de la colonisation (v. Conquêtes, lobby colonial, argumentaire colonial). Les colonies d'Afrique sont présentées comme des Eldorados, des Cornes d'abondance qui ne demandent qu'à être exploitées. Dans les années 1880, Jules Ferry ou Alfred Rambaud, historien et député des Vosges textiles, affirment que « la politique coloniale est fille de la politique industrielle » et qu'elle est « imposée par la compétition » croissante « pour l'obtention des matières premières » (RIOUX, 2019). C'est aussi la conviction du maréchal Lyautey, premier résident général du Maroc (1912-1916), qui dans sa préface de *L'Atlas colonial français* publié en 1929, indique que « notre domaine colonial recèle d'immenses ressources naturelles, d'inépuisables richesses » qu'il faut « lui arracher » (MARSEILLE, 2005). Ces arguments permettent de faire voter les crédits nécessaires à la conquête et d'attirer les capitaux privés dans des territoires lointains qui attirent peu (RIOUX, 2019). Ces discours en appellent à la rationalité, mais l'exploitation des richesses coloniales est largement improvisée. Des compagnies privées, des colons ou des commerçants locaux commencent par se les approprier puis ils les drainent vers l'exportation.

Modalités : spoliation, économie de traite et cultures d'exportation

La confiscation de terres indigènes en Algérie dès 1840 (RIOUX-JORDI, 2007) ou plus tard en Afrique subsaharienne (COQUERY-VIDROVITCH, 1979), l'organisation d'une spoliation légale et l'adoption d'une législation agraire favorable aux colons (RIOUX-RIVET, 2007) sont des étapes préalables au drainage des ressources coloniales. Les terres d'Afrique du Nord font la fierté de la colonisation française (FREMEAUX, 2012). En Algérie, l'installation des européens et la création de centres de colonisations complètent le processus. Même fortement subventionnée, l'introduction de nouvelles cultures n'aboutit pas toujours. Le succès ponctuel du coton, « fleuron du mythe colonial » (LEFEUVRE, 2006), dont la production commence près d'Alger en 1837 ne résiste pas à la brutale inversion des cours à la fin de la guerre de sécession. Cet échec n'entrave pas le développement des cultures spéculatives qui accompagné par les réquisitions de produits agricoles à très bas prix puis les spoliations foncières (GIUDICE, 2009) achèvent de condamner l'agriculture locale en Algérie comme en Tunisie et au Maroc après 1912. En Tunisie, appauvrie par la concurrence des importations étrangères, la bourgeoisie musulmane cède ses terres au colonat européen ou à des grandes sociétés dès le début du protectorat en 1881 (RIOUX-VERMEREN, 2007). La définition d'un régime foncier favorable aux colons permet ensuite d'étendre les plantations au détriment des terres tribales. A la veille de 1914 en Afrique du nord, les nouvelles fortunes foncières s'établissent principalement au profit des Européens. Dès leur découverte les ressources minières, fer et plomb au centre et phosphate au sud de la Tunisie par exemple, sont acquises à bas prix par des sociétés capitalistes. La spectaculaire expansion des ports et des plantations du Maroc pendant le mandat de Lyautey sert le profit quasi exclusif des colons (RIOUX-RIVET, 2007). Les produits artisanaux d'Afrique du nord qui restaient en bonne place dans leurs exportations au début du XX^e siècle n'y figurent plus en 1939 (SGF, 1939). L'emprise européenne se fait à vitesse forcée et au prix de l'indépendance économique.

Le mécanisme est le même, mais en plus brutal, en Afrique subsaharienne. En AEF les ressources sont exploitées par des compagnies concessionnaires européennes qui reçoivent le monopole du commerce et de la production (COQUERY-VIDROVITCH, 2001). Les investissements sont minima. La seule production d'envergure est celle du bois. La plupart des produits agricoles indigènes viennent de la cueillette dont les fruits (kola, bois et caoutchouc) sont échangés contre des objets fabriqués (tissus, quincaillerie importés) ou contre un paiement limité (FREMEAUX, 2012). En AOF, ce sont des maisons de commerce locales ou fondée par des capitaux métropolitains qui collectent les fruits de la cueillette (coton au Sahel, caoutchouc et bois en Côte d'Ivoire, bananes en Guinée) et s'assurent de leur exportation à l'état brut. Dès 1850, de grandes firmes françaises contrôlent les prix et la commercialisation de l'arachide du Sénégal qui est cultivée par les africains (ATLAN-RIOUX, 2007). Certaines sociétés, comme la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA) par exemple, et quelques maisons sénégalaises engrangent des fortunes rapides qui séduisent les actionnaires métropolitains (COQUERY-VIDROVITCH, 1992). La monoculture s'impose progressivement dans les territoires, le plus souvent dans le cadre de petites plantations indigènes artisanales et sous équipées. En Cote d'Ivoire, les petits propriétaires locaux expropriés au profit des colons (décret de 1904) sont condamnés à la cueillette qui représente 67% de la valeur totale exportée en 1906 puis 69% en 1910. Les cultures de plantations se développent plus lentement à partir du privilège de l'exploitation du palmier à huile accordée à la société des huileries et plantation de Côte d'Ivoire en 1912 puis du privilège attribué à la société française de Côte d'Ivoire qui lance l'exploitation forestière à Sassandra (COQUERY-VIDROVITCH, 1992).

Cette spécialisation marginalise les cultures vivrières. Ainsi au Sénégal, soutenue par le développement des infrastructures commerciales et ferroviaires, la production d'arachides devient trois fois plus importante que celle du mil à la veille de la Grande Guerre.

L'exploitation économique de l'AOF est alors balbutiante, celle de l'AEF, relève de 40 sociétés disposant pour 30 ans du droit de jouissance et d'exploitation agricole, forestière et industrielle mêlant le système concessionnaire et l'économie de traite (LUCIANI-RIOUX, 2007). Le drainage des ressources ne rapporte guère qu'aux colons et aux concessionnaires. L'appauvrissement des territoires colonisés (pillage des ressources naturelles et famines), deux guerres mondiales et la crise des années 1930 contraignent aux réformes.

Du pillage à la mise en valeur des territoires : la politique coloniale

Après la mobilisation des hommes, les réquisitions forcées et les cultures obligatoires se banalisent pendant la première Guerre Mondiale (SURUN, 2012). La contribution économique des colonies d'Afrique à l'effort de guerre est organisée à partir de 1915 avec la création d'un service d'utilisation des produits coloniaux pour la Défense nationale. Fin 1916, les gouverneurs sont invités à encourager la production de vivres destinée aux troupes coloniales (COQUERY-VIDROVITCH, 1992). On vide alors les greniers déjà éprouvés par la sécheresse, par le manque de main d'œuvre et par l'insuffisance des outillages et des moyens de transports. Une conférence coloniale introduit le principe des cultures obligatoires, l'Erat s'engage à acheter tous les produits stratégiques proposés par les compagnies. La culture du ricin, indispensable à l'aviation, devient obligatoire au Sénégal. La production diminue pourtant au Sénégal. Les meilleures performances obtenues en Côte d'Ivoire, où la mobilisation est plus tardive, restent insuffisantes.

L'idée d'une mise en valeur des ressources coloniales fait son chemin, mais son application est improvisée et ses résultats tardent à venir. Après la guerre, le recul démographique des populations colonisées montre l'échec de l'économie de traite (LUCIANI-RIOUX, 2007). Encouragées par la SDN, l'administration coloniale renforce sa tutelle sur le drainage des ressources coloniales au détriment des compagnies concessionnaires. En métropole, une politique plus cohérente de valorisation des richesses coloniales est présentée à la Chambre par le ministre Albert Sarraut en 1921 (MARSEILLE, 2005). Elle consiste à concentrer les efforts sur quelques grands sites naturels (cultures, forêts, gisements) ou quelques grands centres de production pour puiser le maximum de produits utiles à la métropole. Même si les financements publics ne suivent pas, le projet stimule l'activité des firmes coloniales, sociétés de plantation ou compagnies forestières, dont les profits augmentent. En AOF, le maintien de la culture obligatoire et le regroupement des populations dans des villages centres permettent de créer les premières plantations de coton au Niger (COQUERY-VIDROVITCH, 1992), puis en Haute-Volta et au Soudan. Les regroupements forcés font fuir les populations et les rendements restent faibles. L'obligation de culture est supprimée dans les années 1930 dès que la production devient rentable. Les bananes de Côte d'Ivoire (production multipliée par 5 et exportations par 15 entre 1931 et 1938) et de Guinée, le café et le cacao du Cameroun sont cultivés de façon volontaire. La spécialisation s'affirme puisqu'en 1938, café et cacao représentent 64% de la valeur des exportations de Côte d'Ivoire contre 32% en 1930 (COQUERY-VIDROVITCH, 1992). Les anciennes cultures de produits spontanés (bois, kola, caoutchouc) plafonnent et la traite s'effondre. De grands chantiers forestiers sont ouverts en Côte d'Ivoire et au Gabon mais la grande affaire demeure l'arachide qui représente presque la moitié de la valeur des exportations de l'AOF en 1939. L'économie de pillage et l'autosubsistance laissent la place aux cultures spéculatives au détriment des cultures vivrières mais pour le plus grand profit des entreprises privées modernes de plus en plus concentrées.

L'AEF sort plus lentement de la stagnation après 1925 (COQUERY-VIDROVITCH, 2001). La disparition progressive de la contrainte du caoutchouc, le développement des premières cultures obligatoires (cacao, café, coton du Tchad) et surtout le démarrage de l'économie forestière au Gabon (industrie du bois d'okoumé) datent de cette époque. La crise des années 1930 frappe durement les entreprises et appauvrit davantage les populations locales. Les

premiers effets positifs des efforts entrepris ne se font pas sentir avant 1936 (COQUERY-VIDROVITCH, 2001).

Toute l'Afrique est mise à contribution pour ravitailler la métropole pendant la seconde Guerre Mondiale. Les cultures obligatoires et les réquisitions se multiplient (LUCIANI-RIOUX, 2007). La guerre rend aussi plus urgente la rationalisation de la production impériale. L'idée de l'industrialisation des colonies bloquée jusqu'alors par les intérêts des industriels de métropole et par la faiblesse des financements publics connaît un nouvel essor sous Vichy (COQUERY-VIDROVITCH, 1979). Le ralliement d'une partie des territoires africains à la France Libre et leur libération obligent à changer de politique. La conférence de Brazzaville affirme le souci de garantir aux populations africaines une part plus large des richesses qu'elles produisent et lance un programme décennal d'investissements publics qui entraîne un effort d'équipement sans précédent (COQUERY-VIDROVITCH, 1992). La création du Fonds d'intervention pour le développement économique et social après 1945 favorise la mise en valeur des territoires (RIOUX- LUCIANI, 2007). Le développement de l'Afrique française reste extraverti. Les importations augmentent de 100 %, mais les exportations de 115% entre 1949 et 1955. Les ressources d'Afrique du nord restent concentrées dans les vastes propriétés européennes qui disposent des meilleures terres (FREMEAUX, 2012). Au Maroc, l'exploitation du phosphate et de minerais non ferreux à forte valeur ajoutée provoque un fort exode rural vers les villes depuis 1937 alors que l'explosion démographique condamne à la misère (RIOUX- RIVET, 2007). L'Algérie se spécialise dans la production de vins, qui représentent 50% de la valeur totale de ses exportations vers la métropole des années 1930 à l'indépendance.

Toutefois, les colonies n'ont pas apporté à la France les matières premières, indispensables à son expansion économique (MARSEILLE, 2005 ; LEFEUVRE, 2006). Les principaux bénéficiaires du drainage des ressources vers la métropole ont été les compagnies concessionnaires européennes et n'ont concerné que quelques produits agricoles peu transformés (arachides, cacao, café, riz, sucre de canne et vins), le caoutchouc, les phosphates et les bois (LEFEUVRE, 2006). Il n'en reste pas moins que la décolonisation laisse des territoires exsangues, les industries intermédiaires et les cultures vivrières ayant été sacrifiées.

Bibliographie

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*. Tome 1. Nouvelle édition (en ligne), Paris, EHESS, 2001. <http://books.openedition.org/editionsehess>.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine et GOERG Odile, *L'Afrique occidentale au temps des français. Colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, 1992.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », *Revue d'histoire de la seconde Guerre Mondiale*, n°114, 1979. p 77, (en ligne)

<https://www.jstor.org/stable/25728987?read-now=1&refreqid=excelsior%3Ab2a26774ba4fce1946797dae31ae6300&seq=9> - [page_scan_tab_contents](#)

FREMEAUX Jacques, *Les empires coloniaux une histoire-monde*, CNRS Éditions, seconde édition, 2012.

GIUDICE Christophe, *Législation foncière et colonisation de la Tunisie*, in *Les administrations coloniales, XIX^e-XX^e siècles : Esquisse d'une histoire comparée* (en ligne), Rennes, PUR, 2009. <https://books.openedition.org/pur/104456>

LEFEUVRE Daniel, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2006.

MARSEILLE Jacques, *Empire colonial et impérialisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel seconde édition, 2005.

MINISTERE DES COLONIES, *Annuaire statistique des possessions françaises*, édition provisoire, 1944, (en ligne), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k325326b>

RIOUX Jean-Pierre, *La France coloniale sans fard ni déni*, Paris, Archipoche 2^e édition, 2019.

RIOUX Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007 :
ATLAN Catherine, « Le Sénégal », p. 317-325 ; JORDI Jean-Jacques, « Algérie », p. 217-222 ;
LUCIANI Olivier, « AEF », p. 281-288 ; RIVET Daniel a. « Le Maroc », p. 255-261 et b. « La violence coloniale », p. 681-687 ; VERMEREN Pierre, « La Tunisie », p. 265-272.

SGF, « Colonies françaises productions mouvements économiques », *Annuaire statistique*, vingtième volume 1900, p. 462-472, (en ligne),

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5508621x>

SGF, *Annuaire statistique*, cinquante cinquième volume 1939, (en ligne),

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65806080>

SURUN Isabelle (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires (1850-1950)*, Paris, Atlande, 2012.